



Arras, le 30 avril 2019

Interdiction de manifestation sur la voie publique le 4 mai 2019 à Lens

Le 26 avril 2019, un groupe de trois personnes se déclarant « gilets jaunes du Lensois » ont déclaré en sous-préfecture de Lens une manifestation pour le samedi 4 mai 2019 de 13h à 20h. Le cortège devait emprunter le centre-ville de Lens et les abords du stade Bollaert-Delelis.

Par lettre du 26 avril 2019, le sous-préfet de Lens a attiré l'attention des organisateurs sur le fait que le stade Bollaert-Delelis accueillerait le 4 mai 2019 à 15h00 une rencontre de football de Ligue 2 et que les risques de difficultés n'étaient pas à exclure en cas de manifestation de voie publique concomitante ; dans un contexte où les moyens publics sont contraints, ils ont été alors invités à programmer leur manifestation à une autre date.

Le 27 avril 2019, les organisateurs ont maintenu leur projet de manifestation pour le 4 mai ; le sous-préfet de Lens a donc pris l'initiative de les recevoir, ce qui a été fait le lundi 29 avril en présence du commissaire central de Lens agglomération et de l'adjoint chargé de la sécurité à la mairie de Lens.

Interrogés sur leur volonté de maintenir cette manifestation le 4 mai, les organisateurs ont indiqué qu'ils espéraient bénéficier du fait qu'il n'y aurait pas de manifestation à Lille ce même jour et, de ce fait, attirer un nombre important de manifestants.

Interrogés sur le nombre de participants à cette manifestation, ils ont été très évasifs annonçant plus de 1 000 – 1500 personnes, avec une participation en provenance des Hauts-de-France, voire au-delà et même de l'étranger. Aucun service de sécurité n'était prévu, les questions d'accès au stade, tant pour les supporters que pour les services de secours en cas d'incident, étaient ignorés. Ils ont alors été informés que leur manifestation serait interdite.

Conscients des difficultés auxquelles ils s'exposaient, les organisateurs ont déclaré vouloir annuler leur manifestation du 4 mai. Toutefois, l'appel à manifester ayant déjà été lancé sur les réseaux sociaux, ils sont dans l'incapacité de préciser s'il y aura ou non des manifestants qui viendront malgré tout à Lens.

Dans ces conditions, **Fabien SUDRY, préfet du Pas-de-Calais, a pris la décision d'interdire, pour des raisons de sécurité, la manifestation déclarée pour le samedi 4 mai 2019 à Lens.** Tout contrevenant à cette interdiction est passible des sanctions pénales prévues aux articles 431-9 et R. 610-5 du code pénal.

Par ailleurs, le sous-préfet de Lens a recherché avec les organisateurs, en liaison avec la mairie de Lens, une autre date pour une manifestation à Lens. Un consensus s'est dégagé pour le samedi 18 mai 2019, une réunion doit avoir lieu la semaine prochaine pour caler les modalités pratiques de ce cortège.